

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

N° 14-DCM-DGS-013

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE TRENTE-ET-UN JANVIER à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : AVENANT N° 1 – DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC CINEMA**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA-GEX, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Catherine ROGHI-PELLEGRIN, Gilles RAMAGE, Jean-Claude BRONDINO, Alain BOGLIOLO, Maryse BASTOUL.

**POUVOIRS** : Christine MORICE à Michel MEYER  
Lionel SICARD à Frédéric FIORE  
Pierre CARTAL à Jennifer DELI  
Charlotte BERNAT à Nicole VACCA  
Paule CONFORTINI à Alain BOGLIOLO  
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO  
Roland JOFFRE à Maryse BASTOUL

**ABSENTS** : Hélène BISCHOFF, Roger GELY, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS

**SECRETAIRE de SEANCE** : Rachel CASTELLAN

=====  
Madame Emmanuelle NIGRELLI, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Le Maire a signé en décembre 2012 le contrat avec Ciné 83 pour la gestion et l'exploitation d'une salle de cinéma à l'Espace des Arts pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Suite à l'installation d'un équipement numérique de technologie 3D et conformément à la volonté municipale d'évolution des plages horaires de la programmation cinématographique, il convient de modifier le contrat initial par le présent avenant (ci-joint le projet d'avenant n° 1 au contrat).

Pour pouvoir aboutir ces prestations dans le respect de toutes les règles, la décision est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Bernard PEZERY**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : ..... 14 FEV. 2014 .....

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 14 FEV. 2014 .....



*Le Directeur Général  
des Services*

